



Demande sujet confrontation

Par **oscars**, le **13/07/2008** à **11:12**

nous sommes convoque mon fils et moi au commissariat sur leur envoi de convocation
celle-ci concerne une confrontation avec une voisine qui nous a rassuré bien sur elle dit que
ses nous cette demande a été du procureur ma voisine a demandé à changer l'heure et jours
car elle travaille ce jour-là mais moi quand l'agent m'a téléphoné pour ce changement l'agent a
répondu qu'elle ne pouvait pas alors que sur le papier de convocation il est bien marqué que l'on
avait le droit de changer de jour et heure j'ai simplement demandé 15 à 25 minutes le
temps que mon fils rentre de son travail est légal et peut-il avoir une sanction pour un retard qui
a été demandé car il ne refuse en aucun cas de venir à cette confrontation merci de me répondre